

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CANTON RIVESALTES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIVESALTES

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

ID : 066-216601641-20260520-08_2026-DE



Extrait du registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale Délibération : 08/2026	République Française Liberté Egalité Fraternité
--	--

Le vingt mai de l'an deux mille vingt-six, à dix-sept heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Rivesaltes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr POTEL.

<u>Nombre de membres</u> En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9 <u>Votes</u> Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Convocation du : 13/05/2026 Envoyé en préfecture le : 26 MAI 2026 Affichage du : 26 MAI 2026 Mis en ligne le : 26 MAI 2026
--

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur POTEL Julien, Madame BENITAH Carole, Madame CHAUVIERE Sylvanie, Madame MESAS BARON Joséphine, Monsieur LLOUBES Maxime, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur WALLON Patrick, Madame THILLIET Aline, Madame BILLAROS Catherine,

ABSENTS :

Madame BASTOU Isabelle, Madame MORSCHEIDT Lydia

Objet : Convention de location de la Navette Solidaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant la volonté du CCAS de développer des actions favorisant la mobilité des personnes âgées, isolées ou en situation de précarité ;

Considérant la mise en place d'un service de Navette Solidaire destiné à faciliter les déplacements des administrés pour les besoins essentiels de la vie quotidienne ;

Considérant la nécessité de formaliser les modalités de mise à disposition et d'utilisation du véhicule par le biais d'une convention de location ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER la convention de location relative à la Navette Solidaire du CCAS ;

DE PRÉCISER que cette convention fixe notamment :

- Les conditions d'utilisation du véhicule ;
- Les modalités de réservation ;
- Les obligations des utilisateurs ;
- Les conditions d'assurance et de responsabilité ;
- Les éventuelles participations financières ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à
que tout document afférent ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 26/05/2026
ID : 066-216601641-20260520-08_2026-DE



DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture.

A Rivesaltes, le 20 mai 2026

Le Président,
Julien Potel

